

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 11 juin 2024 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités de médecine générale offert au recrutement au titre de l'année 2024 et fixant les modalités de candidature

NOR : ESRH2413707A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 952-23-1 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 4130-1 ;

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 modifié portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale, notamment son titre II, chapitre II ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2020 fixant la procédure de recrutement des professeurs des universités de médecine générale et des maîtres de conférences des universités de médecine générale et les modalités de constitution des dossiers et de dépôt des candidatures pour le recrutement et le renouvellement au-delà de la quatrième année des chefs de clinique des universités de médecine générale, notamment son titre I^{er} ;

Vu l'arrêté du 15 février 2024 portant déclaration de vacance d'emplois de professeurs des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2024 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer au concours ouvert au titre de l'année 2024 pour le recrutement de professeurs des universités de médecine générale ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2024 fixant la liste des candidats et candidates admis aux concours ouverts au titre de l'année 2024 pour le recrutement de professeurs des universités de médecine générale,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les personnes inscrites sur la liste d'admission au concours de professeur des universités de médecine générale peuvent, dans un délai de huit jours suivant la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française, postuler les emplois offerts au recrutement au titre de l'année 2024 dans les unités de formation et de recherche de médecine relevant des universités ci-après désignées :

Localisation de l'emploi	Numéro de l'emploi
CAEN NORMANDIE	5303PUMG0000
JEAN MONNET (SAINT-ETIENNE)	5303PUMG0000
LYON	5303PUMG2682
PARIS CITE	5303PUMG0000
PARIS EST CRETEIL (UPEC)	5303PUMG0000
REIMS CHAMPAGNE - ARDENNE (URCA)	5303PUMG0000
RENNES	5303PUMG0000

Art. 2. – Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une lettre de candidature rédigée selon le modèle joint en annexe I ;
- Un *curriculum vitae* dactylographié sur trois pages recto ;
- Un exemplaire de l'exposé écrit des titres et travaux, soumis au jury mentionné à l'article 13 du décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 ;
- Une attestation sur l'honneur du candidat ou de la candidate mentionnant les noms et prénoms de son père et de sa mère destinée à renseigner la demande de casier judiciaire n° 2 ;
- S'il y a lieu, un état signalétique et des services militaires ;

6. Tous les arrêtés portant nomination et renouvellement en qualité soit de maître de conférences des universités de médecine générale en position d'activité, de détachement ou de délégation, soit de maître de conférences associé à mi-temps de médecine générale, soit de professeur associé à mi-temps de médecine générale.

Art. 3. – Les dossiers de candidature doivent être adressés par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) au directeur ou à la directrice de l'unité de formation et de recherche de médecine dont relève l'emploi postulé.

Art. 4. – Les candidats et les candidates adressent également, par courrier électronique, dans le délai prescrit à l'article 1^{er} ci-dessus, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé [dgrh-a2.sante@education.gouv.fr en précisant dans l'objet « Concours 2024 PUMG »]) :

- un double des pièces mentionnées au 1 et 2 de l'article 2 ci-dessus ;
- un dossier administratif comportant les pièces suivantes :

1. Un certificat médical, délivré par un médecin généraliste agréé, constatant que l'intéressé n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions postulées ;

2. Tout document attestant de l'exercice de l'activité de soins en médecine générale et ambulatoire (contrat de travail, contrat de collaborateur libéral ou salarié) ;

3. Un engagement sur l'honneur de résider dans l'agglomération, siège de l'unité de formation et de recherche médicale où l'intéressé fait acte de candidature ;

4. Une attestation d'inscription pérenne au tableau de l'ordre des médecins.

Art. 5. – A l'expiration du délai fixé à l'article 1^{er} du présent arrêté, il est fait application de la procédure prévue aux articles 9, 10 et 11 de l'arrêté du 22 juin 2020 susvisé, relatif à la procédure de recrutement.

Art. 6. – Les avis du directeur ou de la directrice et du conseil de l'unité de formation et de recherche médicale sont adressés par le président ou la présidente de l'université au département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé dans un délai de dix jours suivant la date de clôture du dépôt de la candidature.

Art. 7. – Le présent arrêté sera publié, ainsi que son annexe, au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 juin 2024.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice du pilotage du recrutement
et de la gestion des enseignants-chercheurs,*
H. CAPLAT-LANCRY

ANNEXE
DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné(e)

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms : Date de naissance : I_I_I / I_I_I / I_I_I_I_I

Nationalité :

Numéro national d'identification (numéro de sécurité sociale) :

Adresse personnelle :

N° Rue :

Résidence, bâtiment (s'il y a lieu) :

Code postal : I_I_I_I_I_I Commune :

Adresse électronique :

Téléphone : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

exerçant actuellement les fonctions de (1):

Etablissement ou organisme :

inscrit(e) sur la liste d'admission au concours de personnel enseignant des universités titulaire de médecine générale au titre de l'année 2024, déclare faire acte de candidature à l'emploi :

Corps : PUMG MCUMG

Localisation de l'emploi :

Numéro de l'emploi :

Discipline de l'emploi : 5303.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le

Signature

(1) Qualité ou grade actuel.